

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de 2ICEP France, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que 2ICEP France ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est sur le site www.2icep.com à la date de la commande. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de 2ICEP France, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le programme présent sur le site www.2icep.com à la date de sa commande. Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans le contrat de formation (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature du contrat et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par 2ICEP France à tout moment pour des raisons de modifications de lois/réglementations en vigueur, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

PRESTATIONS DE SERVICES

Pour les besoins de l'exécution des formations, 2ICEP France donne accès à la partie formation de son site internet en ligne par l'intermédiaire de codes d'accès le temps nécessaire à la formation.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation est signée avant le début de la formation.

PRIX ET CONDITIONS FINANCIERES

La facture est adressée au client en fonction des mentions du contrat de formation.

IOBSP de Niveau I

- Dans le cas où le coût de la prestation de formation IOBSP de Niveau I du Stagiaire est pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), le paiement est effectué en une seule fois au plus tard dans les 30 jours après la fin de la formation.
En cas de non-règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.
- Dans le cas où le Stagiaire s'engage à payer la prestation de formation, le paiement s'effectue (selon la Convention) et généralement de la manière suivante :
 - Après un délai de rétractation mentionné à l'article ci-après, et avant d'accéder au premier module de formation, le Stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 597 €, soit 30% du coût total de la formation.
 - Un deuxième versement d'un montant de 597 € intervient pour accéder au module C.
 - Le paiement du solde, soit 796 €, est effectué à l'issue de la formation pour accéder à l'épreuve finale.

IOBSP de Niveau II

- Dans le cas où le coût de la prestation de formation IOBSP de Niveau II du Stagiaire est pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), le paiement est effectué en une seule fois au plus tard dans les 30 jours après la fin de la formation. En cas de non-règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.
- Dans le cas où le Stagiaire s'engage à payer la prestation de formation, le paiement s'effectue (selon la Convention) et généralement de la manière suivante :
 - Après un délai de rétractation mentionné à l'article ci-après, et avant d'accéder au premier module de formation, le Stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 297 €, soit 30% du coût total de la formation.
 - Le paiement du solde, soit 693 €, est effectué à l'issue de la formation pour accéder à l'épreuve finale.

IOBSP de Niveau III

- Dans le cas où le coût de la prestation de formation IOBSP de Niveau III du Stagiaire est pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), le paiement est effectué en une seule fois au plus tard dans les 30 jours après la fin de la formation.
En cas de non-règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.
- Dans le cas où le Stagiaire s'engage à payer la prestation de formation, le paiement s'effectue (selon la Convention) et généralement de la manière suivante :
 - Après un délai de rétractation mentionné à l'article ci-après et avant d'accéder à la formation, le Stagiaire effectue le versement du montant total de la formation de 290 €.

DELAI DE RETRACTATION

L'article L.6353-6 expose qu'« aucune somme ne peut être exigée du candidat avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'art. L6353-5 ». A compter de la date de signature du présent contrat, le Stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter et il en informe alors l'Organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du financeur de la formation.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation ou report d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée mail.

- Une annulation intervenant avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation.
- Toute absence aux 2 journées de coaching collectif doit être signalée le plus tôt possible par téléphone et confirmée par mail.

ANNULATION D'UN STAGE

2ICEP France se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, de nouvelles dates seront proposées.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE 2ICEP FRANCE

La responsabilité de 2ICEP France ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à 2ICEP France. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de 2ICEP France est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de 2ICEP France est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de 2ICEP France ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

FORCE MAJEURE

2ICEP France ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un coach ou formateur, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de 2ICEP France.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNEL

Les données à caractère personnel concernant chaque Stagiaire/Utilisateur sont collectées et traitées par 2ICEP France aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à 2ICEP France.

DROIT APPLICABLE — ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET 2ICEP France À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES (CHARENTE MARITIME).

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

FORMULES TARIFAIRES

FORMATION INITIALE IOBSP DE NIVEAU I DE 150 H

Module 1 : Tronc commun	60 h
Module 2 : Crédit conso et crédit de trésorerie	14 h
Module 3 : Regroupement et restructuration de crédit	14 h
Module 4 : Services de paiement accessibles aux particuliers	14 h
Module 5 : Le crédit immobilier	24 h
Module 6 : Optimiser le dossier de crédit immobilier	24 h

Prix : **1 990 € TTC**

FORMATION INITIALE IOBSP DE NIVEAU II DE 80 H

Module : Tronc commun	60 h
Module : Optimiser le dossier de crédit immobilier	20 h

Prix : **990 € TTC**

FORMATION INITIALE IOBSP DE NIVEAU III DE 20 H

Module : Optimiser le dossier de crédit immobilier

20 h

Prix : **290 € TTC**

FORMATION CONTINUE IOBSP DE 7 H

Module 1 : Optimiser le montage et la présentation d'un dossier de crédit immobilier

Module 2 : Annexes

Prix : **280 € TTC**